



J'Excel en Word

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - PRESTATIONS DE SERVICES

Article 1 : Objet

Les Conditions Générales de Vente (CGV) de prestations de services décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la Société J'Excel en Word et du Client, dans le cadre de travaux de secrétariat en missions externalisées ou sur site chez le client.

Article 2 : Application

Les Conditions Générales de Vente sont applicables à toutes les commandes de prestations de services qui sont passées par le Client à la Société J'Excel en Word Siren 503 616 930 00023.

Le client est supposé avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et en avoir accepté toutes les clauses.

Article 3 : Lieu et durée d'intervention

Les prestations commandées par le Client sont réalisées dans les locaux de l'entreprise de la Société J'Excel en Word en télétravail ou dans ceux du Client.

La Société J'Excel en Word privilégie le travail à distance.

Les déplacements sur site ne se font qu'à titre exceptionnel, notamment pour la prise de connaissances ou une formation éventuelle sur le fonctionnement du Client.

Les prestations réalisées sur site à la demande du Client feront l'objet d'un forfait minimum d'une demi-journée.

Article 4 : Devis et validité des commandes

Sauf stipulation contraire, les devis de prestations de services proposées par la Société J'Excel en Word sont valables un mois.

Toute commande sera confirmée dès réception d'un acompte de 30% qui sera déduit de la facture émise à la fin des travaux.

Les prestations mensuelles et/ou régulières sont facturées en début de mois et sont à régler avant la fin du mois en question.

Article 5 : Exécution des commandes et délai de réalisation

La Société J'Excel en Word s'engage à mettre en oeuvre les moyens techniques et humains nécessaires permettant d'assurer les prestations de service demandées par le Client.

La Société J'Excel en Word s'engage à accomplir avec le plus grand soin les travaux commandés et à proposer les délais les mieux adaptés à la demande du Client, dans la mesure de ses disponibilités.

Le Client s'engage à mettre à la disposition de la Société J'Excel en Word dans les délais tous les éléments complets (de bonne qualité et sur des supports valides) nécessaires à l'accomplissement de la mission définie ; à défaut, cela pourra entraîner une révision du tarif et/ou de la date de livraison voire une annulation pure et simple de la commande.

La Société J'Excel en Word s'engage également à restituer les documents et travaux effectués au Client par l'un des différents moyens retenus lors de la commande tels que mail, courrier postal, coursier (frais d'expédition à la charge du Client).

La responsabilité de la Société J'Excel en Word ne pourra être engagée en cas de retard de prestations indépendant de sa volonté.

Le Client ne pourra invoquer les délais d'exécution pour demander l'annulation de la commande, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication.

Article 6 : Tarifs

Les prix sont consultables sur le site www.excel-en-word.fr. Les prix appliqués sont ceux en vigueur au jour de la commande.

Les montants indiqués sont nets, TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

Les prix peuvent être calculés à l'unité, à l'heure ou au forfait en fonction des travaux à réaliser.

Les forfaits sont utilisables sur 3 mois maximum et comprennent :

- 3,5 heures pour la demi-journée,
- 7 heures pour la journée,
- 35 heures pour la semaine,
- 152 heures pour le mois.

Les tarifs indiqués sont donnés à titre indicatif et ne remplacent nullement un devis personnalisé en bonne et due forme.

Les prix pratiqués par la Société J'Excel en Word sont indiqués en Euros et hors frais d'expédition ou de charges de frais postaux.

Article 7 : Majorations

Les prestations réalisées en urgence à la demande du Client feront l'objet des majorations suivantes :

- Sous 24 à 48 h : majoration de prix de 15%,
- En moins de 24h : majoration de prix de 20%,
- Week-end et jours fériés : majoration de prix de 50%.

Les prestations réalisées sur site à la demande du Client feront l'objet d'un forfait minimum d'une demi-journée et des majorations suivantes :

- Prévoir une majoration de prix de 10%,
- Frais de déplacement et de stationnement en sus,
- Facturation d'une indemnité kilométrique en fonction de la distance.

Les tarifs peuvent être majorés des éventuels frais d'affranchissement, d'impression, de fournitures particulières et/ou de livraison applicable au jour de la commande.

Pour toute commande d'une prestation d'envoi en nombre, une provision correspondant aux frais d'affranchissement au tarif en vigueur peut être demandée.

Article 8 : Droit de rétractation et annulation

Un droit de rétractation sera accepté dans la limite de 7 jours ouvrables suivant la date du devis signé ou de la commande, uniquement s'il est prévu un début d'exécution de la prestation postérieur à ce délai de 7 jours. Il ne sera alors facturé au Client aucun frais. Cependant, si un acompte a été versé, la Société J'Excel en Word se réserve le droit de la conserver.

En cas d'annulation par le Client en cours d'exécution de la prestation et ce pour quelque motif que ce soit, le Client s'engage à lui régler la totalité de la prestation déjà effectuée. Dans ce cas, tous les documents réalisés par la Société J'Excel en Word demeureront sa pleine et entière propriété, soumis au droit en vigueur en matière de propriété intellectuelle.

Toute annulation doit être confirmée par le Client par écrit.



J'Excel en Word

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - PRESTATIONS DE SERVICES

Article 9 : Modalité de règlement et conditions d'escompte

Les factures sont émises et payables au plus tard dans les 10 jours après la date de facturation (sauf stipulation contraire indiquée sur la facture).

Les factures sont envoyées de préférence par mail ou par courrier postal le cas échéant.

Un acompte de 30 % est demandé à la commande.

Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit au plus tard 10 jours ouvrables après sa réception. Passé ce délai, le client ne pourra plus contester ladite facture.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Le règlement s'effectuera par virement selon les modalités indiquées sur la facture et/ou définies entre le client et la Société J'Excel en Word.

Article 10 : Pénalités de retard et indemnité forfaitaire de recouvrement

En cas de défaut partiel ou total de paiement d'une facture à l'échéance, le client devra verser à la Société J'Excel en Word une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera également due (Décret n°2012-M15 du 2/10/2012).

En outre, en cas de retard ou non-paiement de facture à la date prévue, la Société J'Excel en Word aura de plein droit la faculté de suspendre ou d'annuler la prestation de services demandée par le Client et/ou d'annuler les éventuelles remises accordées au Client.

Article 11 : Droits de propriété intellectuelle

Sauf stipulation contraire, tout document écrit en vue d'être utilisé par le client restera la propriété de la Société J'Excel en Word jusqu'au paiement intégral de la facturation relative à la prestation de services qu'elle aura réalisée à la demande du Client.

Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes conditions.

Article 12 : Garanties

Le Client est le seul responsable du contenu des documents dont il demande l'exécution à la Société J'Excel en Word.

Le Client s'engage à obtenir les autorisations et à acquitter les droits éventuels sur les textes, photos, illustrations et en général toute œuvre utilisée.

La Société J'Excel en Word décline toute responsabilité en cas d'interruption de service internet ou de perte de donnée causée par un fournisseur d'accès à internet n'ayant aucun lien direct avec elle.

Article 13 : Limitation des responsabilités

La Société J'Excel en Word mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui seront confiés par le client pour la réalisation de sa prestation. Toutefois, compte tenu des risques des dommages encourus par les supports informatiques, il appartiendra au client de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance.

Le client convient que la Société J'Excel en Word n'encourra aucune responsabilité, à raison de toute perte de bénéfice, de trouble commercial, de demande ou de réclamation formulées contre le client et émanant d'un tiers quel qu'il soit.

Lorsque la prestation est terminée et transmise au client, la Société J'Excel en Word n'assume plus aucune responsabilité. En conséquence, la Société J'Excel en Word n'est tenue à aucune indemnisation pour des dégâts encourus par le Client à la suite de modifications apportées à la prestation de service, par le Client ou tout tiers autre que la Société J'Excel en Word.

La responsabilité de la Société J'Excel en Word ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

La Société J'Excel en Word avisera le client de la survenance d'un tel événement dès que possible.

Article 14 : Confidentialité

La Société J'Excel en Word s'engage à respecter strictement la confidentialité de toutes les informations, documents, données ou concepts dont elle pourrait avoir connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation ainsi que du contenu des travaux commandés et réalisés.

La Société J'Excel en Word s'engage à ne pas divulguer à des personnes tierces des informations confidentielles.

La responsabilité de la Société J'Excel en Word ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par internet. Par conséquent, il appartient au Client, lors de la commande, d'informer la Société J'Excel en Word des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

Les résultats de la mission sont de la pleine maîtrise du Client à compter du paiement intégral de la prestation, la Société J'Excel en Word s'interdisant de faire état des résultats et de les utiliser de quelque manière que ce soit, sauf obtention préalable de l'autorisation écrite du Client.

Article 15 : Informatiques et libertés

En application de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à un usage interne par la Société J'Excel en Word.

Le client dispose donc d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition s'agissant des informations le concernant, dans les délais prévus par la loi et la réglementation en vigueur.

Article 16 : Tribunal compétent

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente seront soumises au droit français.

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des présentes conditions générales de vente.

Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles de la Société J'Excel en Word avec le Client sera porté devant le Tribunal compétent de Nanterre (92).